

Ecole :
Projet :
Date :



III. La constitution des dossiers

1) contenu et transmission des dossiers

3/4

A joindre obligatoirement
ANNEXE 2 : demande d'autorisation de départ en sortie scolaire avec nuitée(s) * deux exemplaires signés par le directeur de l'école et l'IEN de circonscription.
Projet pédagogique comprenant aussi l'emploi du temps détaillé du séjour (date, heure, lieu, activités et encadrement)
ANNEXE 3 : fiche de transport pour l'aller et le retour accompagnée du schéma de conduite fourni par le transporteur
Liste complète des élèves concernés, à organiser par niveau de classe. Sera précisé le nombre d'élèves ne participant pas au projet et les modalités de leur prise en charge.
Photocopie de l'un des diplômes suivants : P.S.C., ou A.F.P.S., ou B.N.P.S. ou B.N.S. qui devra être détenu au moins par un membre de l'équipe d'encadrement ou d'une personne du centre d'hébergement.

Les documents nécessaires sont téléchargeables à l'adresse suivante :
http://www.ac-caen.fr/ia50/circo/eps50/IMG/pdf/annexe_sorties_scolaires.pdf.
Le dossier doit être transmis à l'IEN de circonscription en deux exemplaires.
Tout dossier incomplet ne peut être traité et devra être retourné à l'école.

A joindre si nécessaire
Autorisation délivrée par le Maire pour la participation à la sortie des ATSEM.
Autorisation délivrée par le chef d'établissement employeur pour la participation à la sortie d'un Assistant Vie Scolaire
Photocopies des diplômes des intervenants extérieurs rémunérés
Pour les sorties hors du territoire français* → cf. tableau p 2 et 3 de la circulaire n° 2013-106 du 16-7-2013 modifiant la circulaire n°99-136 du 21-9-1999 résultant d'une volonté de simplification des formalités administratives : l'attestation d'autorisation de sortie du territoire français, auparavant délivrée par le maire ou le préfet, a été supprimée (circulaire n°INTD1237286C du 20-11-2012).
* Une sortie à la journée à Jersey ou Guernesey nécessite le dépôt d'un projet avec nuitée.

Les dossiers doivent impérativement parvenir, dûment complétés, à l'Inspecteur de
l'Education Nationale de votre circonscription dans les délais suivants :

Lieu d'accueil	Envoi à l'IEN
MANCHE	5 semaines avant le départ
AUTRE DEPARTEMENT	8 semaines avant le départ
ETRANGER Jersey et Guernesey	10 Semaines avant le départ

Alerte Vigipirate : - fiche de signalement
- annexe fiche de signalement